

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 10

Rubrik: Les conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

termina par l'adoption d'une résolution présentée par l'exécutif. Toutes les organisations sont invitées à se conformer à la décision du Congrès de 1926. Les fédérations ayant constitué un cartel sont priées de l'élargir, afin qu'il puisse servir de base à une fusion prochaine. Les fédérations appelées à se dissoudre doivent engager des pourparlers avec celles qui les absorberont.

Le Congrès s'est prononcé pour la réduction du temps de travail à 44 heures sans diminution de salaire, comme première étape vers une réduction plus grande. Il adopta un ordre du jour demandant l'institution de l'assurance-chômage officielle et invitant toutes les fédérations qui n'en possèdent pas encore à fonder des caisses de chômage.

D'autres questions d'ordre interne ont retenu l'attention du Congrès notamment: la rationalisation; à ce propos le Congrès confirma son adhésion aux résolutions votées à ce sujet par les congrès syndicaux internationaux de Paris et de Stockholm. Les directives pour l'action économique, élaborées par la F. S. I., reçurent également l'adhésion unanime du Congrès. Pour répondre à la campagne acharnée que la presse réactionnaire déchaîne contre les syndicats, il fut décidé de créer un bureau d'information de presse qui veillera à ce que l'opinion publique soit judicieusement et impartialement éclairée lors des conflits du travail. Après avoir réélu les dirigeants de la Centrale et liquidé un certain nombre de questions d'ordre interne le congrès clôtura ses travaux.

Dans l'Internationale.

La Fédération internationale des ouvriers du bâtiment comptait à la fin de 1930 95 organisations réparties dans 19 pays avec un effectif total de 969,249 membres. Par comparaison à 1929, il y a une diminution de 42,000 affiliés provenant surtout de la dissolution de deux organisations finlandaises sur l'ordre du gouvernement. Deux nouvelles organisations ont été créées sur d'autres bases depuis 1931. Les statuts de ces nouvelles fédérations sont rédigés de telle sorte que le gouvernement ne pourra plus les interdire. Les plus fortes pertes ont été enregistrées en Allemagne 34,284 membres ou le 5,6%; en Autriche 8724 ou le 15,8%, en Roumanie 436 ou le 32,7% et en Hongrie 1817 membres ou le 19,7%. Par contre, les effectifs se sont accrus en Belgique de 3708 membres ou le 11,6%, au Danemark de 322 membres ou le 5,5%, aux Pays-Bas de 3435 membres ou le 12% et en Suède de 429 membres ou le 5,4 %.

Les conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents de 1913 à 1930.

Dans la lutte actuelle pour le maintien du niveau des salaires tous renseignements concernant les salaires payés jouent un rôle important. Nous possédons en Suisse comme statistique officielle des salaires le tableau des salaires versés aux ouvriers victimes d'accidents. La documentation fournie par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident est étudiée et préparée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Bien que ces données ne répondent pas en tous points à ce que l'on exige d'une statistique, du moins rendent-elles de bons services à défaut de calculs très exacts. La statistique comprend les gains réels, y compris tout ce que touche régulièrement un ouvrier.

Les résultats de cette statistique des salaires pour 1930 ont été publiés dans la « Revue syndicale » de juillet. Nous aimerions également relever les chiffres comparatifs de 1913 et depuis 1918. Pour les années 1918/27, les chiffres ne concordent plus exactement avec ceux publiés dans la « Revue syndicale » de septembre 1930. Depuis 1928, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident ne compte plus le salaire journalier d'après le montant touché par un ouvrier pour une journée de travail, mais elle compte la sixième partie du gain hebdomadaire. Du fait que la plus grande partie des ouvriers ne travaillent pas le samedi après-midi, il s'ensuit une réduction du gain journalier moyen. Les données touchant les années 1918/27 ont été après coup adaptées à la nouvelle méthode de calcul, afin de pouvoir comparer les chiffres avec ceux des dernières années. Nous publions tout d'abord :

Les salaires journaliers
moyens de toutes les industries.

Le nombre des données sur les salaires est très élevé dans cette catégorie; pour 1930, il y en eut 38,000 environ concernant les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, 37,000 concernant les femmes et 4700 concernant les jeunes gens. Il est peu probable que ces moyennes aient une influence uni-latérale; de nombreux calculs ont permis d'établir que ces salaires répondent à peu près à ceux payés réellement. Il s'agit, il est vrai, d'une moyenne nationale. Les variations locales sont naturellement très grandes pour la plupart.

	1913	1918	1919	1920	1921		1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.80	12.29	13.47	15.03	16.61										
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	6.07	9.59	11.—	12.33	12.65										
Ouvriers non qualifiés	4.79	7.81	9.31	10.80	10.41										
Femmes de 18 ans et au-dessus . . .	3.22	4.76	5.54	6.54	6.78										
Jeunes gens de moins de 18 ans . . .	2.94	4.77	5.48	6.24	5.96										
C.	16.47	15.83	15.66	15.61	15.88	15.88	15.88	16.07	16.22						
Q.	12.16	11.68	12.03	12.06	12.20	12.20	12.20	12.45	12.57						
N.	9.61	9.26	9.67	9.66	9.67	9.69	9.69	9.85	9.90						
F.	6.28	6.11	6.35	6.37	6.42	6.34	6.34	6.45	6.36						
J.	4.97	4.82	5.02	5.03	5.09	5.03	5.03	5.31	5.45						

Dans l'espace des 10 dernières années les salaires journaliers nominaux n'ont pas beaucoup varié. Nous assistons à un fait curieux en comparant les salaires de 1920 avec ceux de 1930, soit que les salaires des contremaîtres et des ouvriers qualifiés sont actuellement un peu plus élevés, par contre que ceux des ouvriers non qualifiés, des femmes et des jeunes gens ont légèrement diminué. Alors qu'en 1920 on assistait à une certaine tendance de nivellement, actuellement la différence entre le rang social de l'ouvrier est plus forte. La baisse du salaire des femmes dépend également du fait qu'elles sont occupées surtout dans l'industrie et que c'est là que la baisse des salaires a été appliquée en premier lieu; cela provient également du fait de leur organisation très faible.

Le tableau suivant indique les modifications des salaires nominaux depuis 1913 dans les diverses branches d'industrie.

Dans cette catégorie le nombre des données touchant les salaires est sensiblement moins élevé, c'est pourquoi les moyennes établies ne répondent pas toujours à la réalité. Les moyennes de salaires que nous indiquons sont basées sur 50 données de salaires au minimum, c'est ce qui explique les lacunes que présente ici et là le tableau.

Salaires journaliers moyens, en francs.

	1913	1918	1919	1920	1921
<i>Industrie métallurgique et des machines.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	8.85	12.43	13.53	14.82	17.24
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.36	10.04	11.28	12.39	12.55
Ouvriers non qualifiés	4.88	8.02	8.98	10.37	10.43
Femmes de 18 ans et au-dessus	3.36	5.—	5.42	6.35	6.49
Jeunes gens de moins de 18 ans	2.78	4.92	5.38	6.15	5.75
<i>Industrie horlogère.</i>					
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.78	9.45	10.86	13.03	13.81
Ouvriers non qualifiés	—	6.85	7.82	—	—
Femmes de 18 ans et au-dessus	3.83	5.49	6.59	8.19	—
Jeunes gens de moins de 18 ans	2.74	4.56	5.19	6.36	—
<i>Exploitation et répartition du courant électrique.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	—	—	—	16.15	—
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.19	9.96	11.53	13.46	14.51
Ouvriers non qualifiés	4.89	8.02	9.62	11.60	11.99
<i>Service du gaz et des eaux.</i>					
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.35	9.33	11.66	14.45	15.63
Ouvriers non qualifiés	5.40	7.63	10.65	13.37	14.33
<i>Industrie du textile.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.41	—	—	13.64	14.99
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	5.84	—	9.73	12.05	—
Ouvriers non qualifiés	4.24	5.97	7.61	9.13	—
Femmes de 18 ans et au-dessus	3.18	4.56	5.35	6.55	6.92
Jeunes gens de moins de 18 ans	2.60	3.47	4.46	4.93	4.66
<i>Industrie chimique.</i>					
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	5.09	—	9.97	12.02	11.86
Ouvriers non qualifiés	4.59	7.59	9.08	10.52	10.68
Femmes de 18 ans et au-dessus	—	4.26	—	—	—
Jeunes gens de moins de 18 ans	3.14	4.73	5.64	6.77	—
<i>Alimentation.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.89	—	11.76	14.60	15.59
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	5.86	8.95	10.87	12.56	13.71
Ouvriers non qualifiés	5.30	7.17	8.70	10.45	10.99
Femmes de 18 ans et au-dessus	2.63	4.51	5.26	5.93	6.30
Jeunes gens de moins de 18 ans	2.56	4.10	4.59	4.88	4.91
<i>Commerce et dépôt.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	—	—	13.20	14.84	15.91
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.31	—	11.40	13.13	14.63
Ouvriers non qualifiés	5.28	8.03	10.14	11.90	12.28
Femmes de 18 ans et au-dessus	3.27	4.57	5.07	—	—
<i>Industrie du bâtiment.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.60	12.72	14.41	16.22	17.03
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	6.20	10.12	11.81	13.32	13.37
Ouvriers non qualifiés	4.75	8.11	9.90	11.44	10.55
Jeunes gens de moins de 18 ans	3.88	6.43	7.86	8.91	8.09
<i>Industrie du bois.</i>					
Contrem., chefs d'équipe, maîtres-ouvr.	7.61	11.73	13.15	14.60	15.80
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	5.58	8.56	9.53	10.60	10.83
Ouvriers non qualifiés	4.29	6.77	7.84	9.08	8.86
Femmes de 18 ans et au-dessus	—	—	—	—	—
Jeunes gens de moins de 18 ans	2.73	5.09	5.58	6.95	6.24

Salaires journaliers moyens, en francs.

	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
<i>Industrie métallurgique et des machines.</i>									
C.	16.89	16.02	15.81	15.55	15.98	16.89	16.21	16.65	17.16
Q.	12.08	11.48	11.59	11.91	12.05	11.94	11.94	12.08	12.13
N.	9.60	8.80	9.31	9.47	9.58	9.46	9.46	9.50	9.55
F.	—	—	5.89	6.14	6.29	6.10	6.10	6.33	6.46
J.	4.92	4.97	4.82	4.88	4.79	4.74	4.74	4.65	4.90
<i>Industrie horlogère.</i>									
Q.	12.67	11.39	11.97	12.30	12.41	11.86	11.86	12.65	12.14
N.	—	—	8.30	7.94	8.04	8.45	8.45	9.08	8.47
F.	6.97	6.44	7.22	7.40	7.32	7.05	7.05	7.28	7.01
J.	—	—	5.62	5.28	5.17	4.92	4.92	5.18	4.97
<i>Exploitation et répartition du courant électrique.</i>									
C.	18.19	—	—	16.—	15.95	17.20	18.16	18.16	18.18
Q.	14.34	14.15	13.76	13.48	13.79	14.05	14.51	14.13	14.55
N.	11.33	10.20	10.81	11.54	11.—	10.40	11.04	11.29	10.84
<i>Service du gaz et des eaux.</i>									
Q.	15.74	15.46	15.51	15.59	16.04	16.09	16.31	15.75	15.86
N.	14.03	14.28	13.32	12.97	14.41	13.17	13.17	13.07	13.45
<i>Industrie du textile.</i>									
C.	14.68	14.74	14.02	14.47	14.12	14.91	14.91	14.96	14.69
Q.	—	—	10.41	10.32	10.37	10.12	10.12	10.51	10.52
N.	—	—	8.59	8.97	8.77	9.01	9.01	9.24	9.22
F.	6.24	6.13	6.31	6.36	6.42	6.40	6.40	6.53	6.44
J.	4.32	3.93	4.34	4.55	4.45	4.38	4.38	4.52	4.50
<i>Industrie chimique.</i>									
Q.	—	—	10.89	11.49	11.53	12.25	12.25	12.26	12.40
N.	9.32	9.17	9.70	10.10	10.16	10.09	10.09	10.31	10.33
F.	—	—	6.12	5.80	5.96	6.31	6.31	6.22	6.05
J.	—	—	5.21	5.23	5.27	4.67	5.28	5.56	5.09
<i>Alimentation.</i>									
C.	16.89	15.90	17.50	15.93	18.13	17.01	17.01	17.16	18.10
Q.	13.64	13.78	13.08	12.98	13.54	13.37	13.73	13.89	13.99
N.	11.27	11.30	11.10	10.92	10.81	11.—	11.—	11.27	11.54
F.	5.98	5.69	5.96	5.59	5.84	5.67	5.67	5.63	5.67
J.	4.48	—	4.57	4.43	4.36	4.42	4.42	4.49	4.68
<i>Commerce et dépôt.</i>									
C.	15.34	—	14.65	—	14.76	15.43	15.49	15.39	16.10
Q.	14.34	13.26	12.35	12.53	12.50	12.15	13.03	13.08	13.51
N.	11.87	11.58	11.06	11.13	11.04	10.72	10.94	10.94	10.93
F.	—	—	6.36	6.37	6.47	6.21	6.21	6.51	6.67
<i>Industrie du bâtiment.</i>									
C.	17.21	16.75	16.31	16.34	16.22	15.81	15.87	16.03	15.93
Q.	12.42	11.91	12.88	12.84	12.90	12.97	12.97	13.19	13.23
N.	9.59	9.23	10.01	9.87	9.89	9.96	9.96	10.23	10.28
J.	6.52	6.58	7.15	7.03	7.35	7.39	7.39	7.64	7.86
<i>Industrie du bois.</i>									
C.	15.85	15.70	14.97	14.99	15.36	15.53	15.53	15.63	15.65
Q.	9.95	9.61	10.80	11.24	11.30	11.45	11.45	11.69	11.81
N.	7.89	7.68	8.15	8.42	8.48	8.70	8.70	8.85	8.89
F.	—	—	5.61	5.96	5.84	—	5.94	5.75	5.98
J.	—	—	5.26	5.05	5.10	4.94	5.07	5.07	5.19

Les salaires horaires.

Dans de nombreux cas, la Caisse nationale d'assurance n'établit pas le salaire journalier, mais le salaire horaire. Ces données figurent également dans la statistique. Néanmoins cette enquête présente plusieurs lacunes. On possède très peu de données concernant les années 1924/28, on n'a donc pas pu établir de moyenne. Il en est de même pour diverses catégories de métiers (pour les contremaîtres par exemple). Nous nous bornons donc ici aux données les plus importantes.

Les salaires horaires, d'ouvriers victimes d'accident, ont été pour la moyenne des industries :

Groupes d'ouvriers *	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1929	1930
C.	-.73	1.23	1.50	1.75	1.83	1.67	1.59	1.66	1.67
Q.	-.65	1.08	1.36	1.57	1.62	1.45	1.38	1.48	1.49
N.	-.48	-.86	1.10	1.28	1.26	1.11	1.06	1.14	1.16
F.	-.30	-.51	-.69	-.83	-.83	-.77	-.73	-.77	-.76
J.	-.34	-.54	-.68	-.77	-.77	-.61	-.58	-.64	-.68
<i>Industrie métallurgique et des machines.</i>									
C.	-.79	1.25	1.49	1.74	1.94	1.78	1.61	1.72	1.82
Q.	-.65	1.10	1.38	1.60	1.66	1.46	1.38	1.48	1.50
N.	-.49	-.89	1.12	1.31	1.35	1.16	1.11	1.17	1.18
F.	-.31	-.56	-.72	-.86	-.87	-.74	-.68	-.77	-.80
J.	-.29	-.51	-.64	-.74	-.76	-.60	-.53	-.57	-.60
<i>Industrie horlogère.</i>									
Q.	-.65	-.93	1.22	1.53	1.63	1.37	1.28	1.49	1.48
F.	—	-.50	-.84	1.—	1.—	-.86	-.82	-.88	-.86
J.	—	-.44	-.63	-.76	—	—	-.59	-.63	-.60
<i>Exploitation et répartition du courant électrique.</i>									
Q.	-.66	-.96	1.29	1.51	1.62	1.59	1.66	1.48	1.54
N.	-.45	—	—	1.26	1.27	1.30	1.13	1.10	1.10
<i>Service du gaz et des eaux.</i>									
Q.	—	—	—	—	1.64	1.64	1.60	1.68	1.70
<i>Industrie du textile.</i>									
F.	-.30	-.50	-.69	-.83	-.84	-.78	-.75	-.77	-.77
J.	-.24	-.40	-.55	-.65	-.66	-.54	-.51	-.55	-.65
<i>Industrie chimique.</i>									
Q.	-.57	—	1.17	1.50	1.50	1.49	1.44	1.46	1.46
N.	-.45	-.79	1.03	1.30	1.35	1.24	1.12	1.22	1.23
<i>Industrie de la chaussure.</i>									
Q.	—	-.84	1.17	1.35	1.31	1.22	1.14	1.22	1.28
<i>Alimentation.</i>									
Q.	-.70	—	1.20	1.40	1.52	1.42	1.39	1.48	1.61
N.	-.53	-.75	1.06	1.23	1.27	1.34	1.26	1.27	1.45
F.	-.25	-.41	-.63	-.71	-.75	-.72	-.66	-.69	-.68
J.	-.25	-.44	-.63	-.62	-.70	-.60	-.57	-.56	-.58
<i>Industrie du papier.</i>									
N.	-.42	-.70	-.96	1.18	1.20	1.07	-.99	1.08	1.10
J.	—	-.43	-.58	-.56	-.68	-.54	-.51	-.51	-.52

* C. = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. N. = Ouvriers non qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et plus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans.

Groupes d'ouvriers *	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1929	1930
<i>Commerce et dépôt.</i>									
N.	—	— .88	1.17	1.31	1.34	1.21	1.24	1.23	1.27
<i>Camionnage.</i>									
N.	—	— .81	—	1.21	1.26	1.18	1.03	1.17	1.21
<i>Industrie du bâtiment.</i>									
C.	— .73	1.24	1.57	1.81	1.88	1.69	1.62	1.71	1.71
Q.	— .64	1.11	1.39	1.59	1.61	1.46	1.41	1.54	1.54
N.	— .48	— .90	1.16	1.32	1.25	1.10	1.06	1.16	1.17
J.	— .41	— .73	— .89	1.08	— .96	— .81	— .81	— .91	— .89
<i>Industrie du bois.</i>									
Q.	— .67	— .99	1.31	1.48	1.55	1.38	1.32	1.41	1.41
N.	— .46	— .76	— .99	1.15	1.16	1.02	— .96	1.03	1.04

* C. = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. N. = Ouvriers non qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et plus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans.

Index du salaire journalier.

Le tableau suivant contient les chiffres index pour les salaires nominaux, c'est-à-dire que l'on a pris les salaires de 1913 comme base et qu'on les a représentés par 100. Les autres chiffres indiquent les modifications en comparaison des salaires de 1913.

Groupes d'ouvriers *	1918	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
C.	158	193	213	211	203	201	200	204	204	204	206	208
Q.	158	203	208	200	192	198	199	201	201	201	205	207
N.	163	225	217	201	193	202	202	202	202	202	206	207
F.	148	203	211	195	190	197	198	199	197	197	200	198
J.	162	212	203	169	164	171	171	173	171	171	181	185

* C. = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. N. = Ouvriers non qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et plus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans.

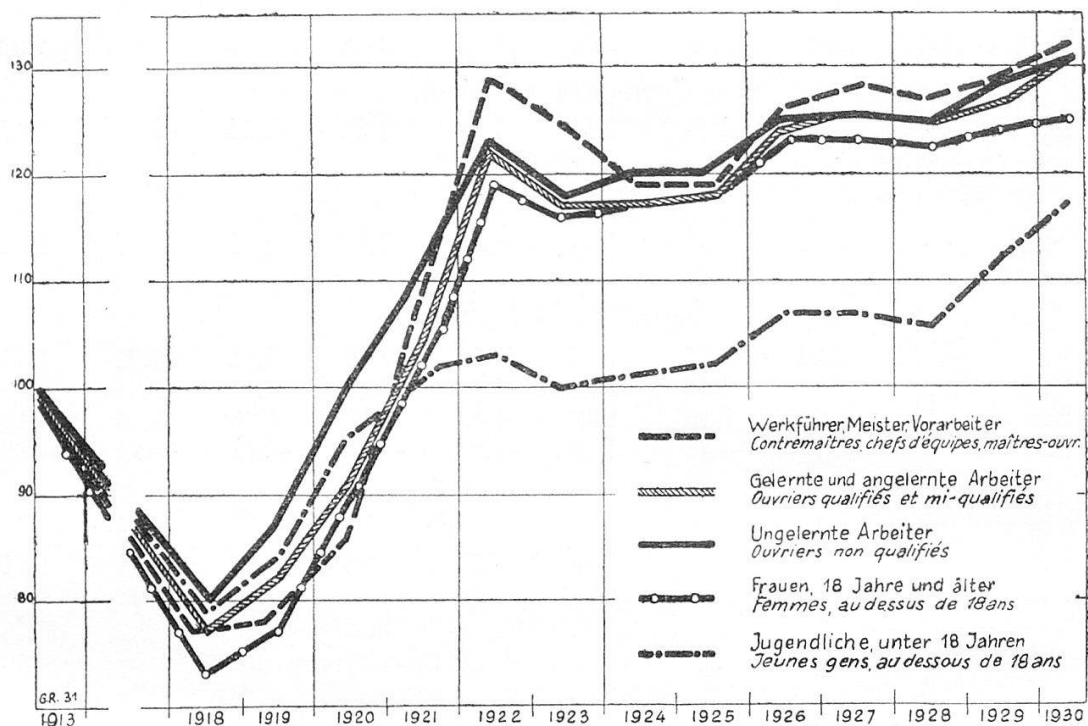
Ainsi donc les salaires des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés ont été de 107% plus élevés en 1930 qu'en 1913. Mais il faut tenir compte de ce que les prix ont beaucoup augmenté. En rapportant les salaires nominaux aux prix d'alors en divisant l'index du salaire journalier par l'index du coût de la vie, on obtient alors

l'Index des salaires réels.

Cet index a été pour toutes les industries, 1913 = 100:

Groupes d'ouvriers *	1918	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
C.	77	86	107	129	124	119	119	126	128	127	128	132
Q.	77	91	104	122	117	117	118	124	126	125	127	131
N.	80	100	109	123	118	120	120	125	126	125	128	131
F.	73	91	106	119	116	117	118	123	123	122	124	125
J.	79	95	102	103	100	101	102	107	107	106	112	117

* C. = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. N. = Ouvriers non qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et plus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans.



Dans le courant des deux dernières années, les salaires réels ont quelque peu augmenté par suite de la baisse des prix; de ce fait le salaire réel des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés a été de 31% plus élevé en 1930, celui des femmes de 25% et celui des jeunes gens de 17% que durant l'année qui a précédé la guerre. Les courbes du graphique ci-dessus montrent cette ascension des salaires réels qui a été compensée durant les années 1914/20 par de très fortes pertes de salaires réels. Il est vrai qu'il faut tenir compte de ce que l'index du coût de la vie n'englobe pas toutes les dépenses; par exemple les dépenses concernant la culture ne figurent pas et ce sont justement ces dernières qui fort probablement n'ont pas subi de baisse.

Cette ascension des salaires réels ne signifie cependant pas que la part de la classe ouvrière au revenu de l'ensemble de la nation a augmenté de ce fait. Elle est une suite logique de l'augmentation considérable de la production depuis l'avant-guerre. Le revenu total de la nation, établi en pour-cent devrait être encore plus élevé que les salaires, ce qui fait que la part du travail ne serait pas plus grande, au contraire, plus petite. Nous avons relevé plus d'une fois déjà que les salaires devraient être supérieurs encore, afin d'assurer à la classe ouvrière une part plus justifiée au rendement sans cesse croissant et une compensation équitable pour le travail qu'elle fournit.